VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 11 Décembre 2025

Délibération n°16
DEL 2025/111

OBJET :

Soutien à la filière cuir de Graulhet en matière d'attractivité et de développement économique et touristique

Date de convocation : **04 décembre 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 11 décembre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 4
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MAJDOUBI Saïd)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia)

Absents sans pouvoir : 2
Mme BORDES Mélanie
Mme CHAFFARD Anaïs

Secrétaire de séance : Mme OISEAU Christelle

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 31

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

La ville de Graulhet perpétue une histoire millénaire unique avec le cuir et se distingue aujourd'hui par une diversité ainsi qu'une concentration exceptionnelle de savoir-faire et d'innovations. L'ensemble de la filière (maroquineries, mégisseries et autres activités parallèles) représente près de 80 entreprises et plus de 650 salariés.

Cette filière se fédère depuis plusieurs années à travers le réseau d'entreprises « Graulhet Le Cuir ». Sont développés depuis plusieurs années, en partenariat avec la Ville, des projets (notamment artistiques) destinés à favoriser l'attractivité et à améliorer la notoriété du bassin de vie graulhétois à l'échelle régionale et nationale.

Forte de cette expérience et face au besoin croissant de soutien de son bassin industriel d'excellence, la Ville souhaite participer au renforcement de son image dans la perspective d'une promotion de son territoire en participant à la stratégie de communication de la filière cuir.

Considérant l'indispensable participation du réseau d'entreprises « Graulhet le Cuir » à l'attractivité et à l'image de la commune de Graulhet,

« Graulhet le Cuir » s'engage à faire apparaître le soutien de la ville de Graulhet en tant que partenaire majeur, sur l'ensemble des supports de promotion de la filière cuir, qu'ils soient numériques ou imprimés, et à participer à une manifestation locale par l'exposition de produits.

Considérant qu'il convient de soutenir le réseau d'entreprises « Graulhet le Cuir » pour le déploiement d'une stratégie de communication visant à renforcer l'attractivité de la filière cuir de Graulhet,

Considérant les efforts de la filière cuir en matière de rapprochement des activités de maroquinerie et de mégisserie,

Considérant les capacités de la filière à obtenir des aides régionales et nationales, privées ou publiques,

Considérant la volonté de la filière à participer à des projets portés par la ville de Graulhet,

Considérant la labellisation et l'engagement de la ville de Graulhet dans l'initiative « Territoires d'industrie » visant à soutenir les entreprises des territoires à fort enjeux industriels dont Graulhet fait partie intégrante,

Considérant que M. le Maire propose un financement au réseau d'entreprises à hauteur de 3000 euros,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le soutien au réseau d'entreprises « Graulhet le Cuir » sur l'exercice budgétaire 2025 par une participation de la commune à hauteur de 3 000 euros pour ses actions de promotion et d'attractivité.

- D'AUTORISER le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires et signer tout acte afférent.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Le secrétaire de séance : **Christelle OISEAU**

Déposée en Préfecture le : 18 DEC. 2025

Publiée le : 22 DEC. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »